

*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

La ministre

Paris, le 19 JUL. 2016

Monsieur le Président,

Depuis son installation le 10 octobre 2013, le Conseil supérieur des programmes a conduit d'importants travaux, allant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des nouveaux programmes des cycles 1, 2, 3 et 4 aux référentiels pour les parcours éducatifs transversaux. Ces textes renouvellent en profondeur les contenus de la scolarité obligatoire et participent de manière décisive à la refondation pédagogique de l'École. Vous avez en outre contribué à donner à notre lycée tout son rôle dans l'acquisition d'une culture numérique, en proposant deux projets de programmes d'informatique et création numérique en enseignement d'exploration pour la classe de seconde et en enseignement facultatif pour les classes de première et terminale.

Ce rappel, qui n'est pas exhaustif, met en lumière l'ampleur et l'ambition des chantiers engagés ainsi que l'expérience acquise par le Conseil supérieur des programmes. Dans la continuité de ces travaux, je souhaite que vous puissiez mener une réflexion sur la formation dispensée au lycée général, technologique et professionnel, au regard du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des contenus d'enseignement du cycle 4. La mise en œuvre d'un nouveau projet de formation pour la scolarité obligatoire exige en effet de repenser la continuité entre le collège rénové et le lycée d'aujourd'hui. Vous proposerez des orientations pour la mise en œuvre des programmes actuels du lycée général, technologique et professionnel au regard des nouveaux contenus d'enseignement du cycle 4. Je vous remercie de bien vouloir me remettre le résultat de votre analyse pour le 20 janvier 2017.

Par ailleurs, vous m'avez remis en avril dernier un projet de programme pour l'enseignement facultatif d'informatique et création numérique en classe de première des séries ES, L et S et en classe terminale des séries ES et L. Celui-ci entrera en vigueur à la prochaine rentrée scolaire. Dans ce contexte et afin de veiller à la cohérence du parcours de formation des élèves dans le champ de l'informatique et du numérique au lycée, je souhaite que vous puissiez revoir, et le cas échéant ajuster, le programme d'enseignement de spécialité « informatique et sciences du numérique » en vigueur depuis la rentrée scolaire 2012 en classe de terminale S. Vous me remettrez votre projet pour le 25 novembre 2016.

Monsieur Michel LUSSAULT
Président du Conseil Supérieur des Programmes
58, boulevard du Lycée
92170 VANVES

.../...

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République fixe, parmi les missions de l'École, l'objectif de « développer les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société contemporaine de l'information et de la communication ». Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture met pleinement en avant la connaissance des médias et des démarches de recherche et de traitement de l'information (domaines 1 et 2). Au cycle 4, le programme inclut explicitement l'éducation aux médias et à l'information et décline les compétences travaillées par les élèves. Afin d'ancrer l'éducation aux médias et à l'information dès le plus jeune âge dans le parcours de formation des élèves et tout au long de la scolarité obligatoire, il m'apparaît aujourd'hui nécessaire d'éclairer les programmes des cycles 2 et 3 en ce sens. Je souhaite donc que vous puissiez établir, pour la mi-décembre 2016, des orientations précises qui permettent de guider le travail des acteurs et des équipes pédagogiques et éducatives.

Sachant compter sur votre engagement et sur celui de l'ensemble du Conseil supérieur des programmes, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Bien à vous,

Najat VALLAUD-BELKACEM

V. Vallaud-Belkacem